



## Changement de représentants légaux dans une SNC

**Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises  
2, avenue de la Préfecture – CS 64204  
35042 RENNES Cedex

- ✓ 2 exemplaires **originaux** ou certifiés conformes et signés en original par le représentant légal du procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant nommé le représentant ou ayant mis fin à sa fonction
- ✓ Journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ <<<Imprimé M2>>> ou **M2 + M3B** rempli et signé en **original** sur les **3** feuillets ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur le site : <<<www.cfenet.fr>>>**

### Selon les dispositions statutaires

- ✓ 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal.

### S'il y a lieu dans le cadre d'un nouvel associé

- ✓ **1 exemplaire par gérant** de l' <<<Imprimé social TNS>>> **ou sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>** et faites le choix de votre caisse maladie : RAM ou SMP RADIANCE
- ✓ **ACCRE (Aide à la Création et la Reprise d'une Entreprise)** : si vous faites une demande ACCRE, renseigner le **TNS et** transmettre cette demande ACCRE conjointement avec ce dossier d'immatriculation **ou** au plus tard dans les 45 jours, voir : <<<Note d'information ACCRE>>> <<<Imprimé - notice ACCRE>>> et <<<Pièces à fournir>>>

### Si l'activité est réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête + **27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**Coût :****Si changement de gérant**

- ✓ Chèque de **200.14 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**Si changement d'associé**

- ✓ Chèque de **89.54 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**Identification des dirigeants****Gérant(e) (s) et associé(e) (s) solidairement et indéfiniment responsables****Dans tous les cas**

- ✓ Attestation sur l'honneur signée en original relative à [« l'absence de condamnation »](#) de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale

**Personne physique**

Si la personne est immatriculée au R.C.S. à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois.

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

**Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)**

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

**Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)**

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :

Si Titulaire de la carte de résident

- ✓ Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour

- ✓ Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

**Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)**

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :
- ✓ Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

**Marié (e)**

- ✓ Extrait d'acte de mariage ou copie

Si marié sous un régime de communauté légale ou conventionnelle sur territoire français (sans objet si les 2 conjoints sont associés gérants de cette société)

- ✓ 2 ex originaux de l' <<<Attestation de délivrance d'information au conjoint du commerçant>>>
- ✓ Chèque de **9.33 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si marié avec contrat de mariage

- ✓ Copie du contrat de mariage datée et certifiée conforme par le déclarant

Si marié à l'étranger

- ✓ Copie de l'acte de mariage ou document équivalent certifié conforme par le déclarant

**Pacsé (e)**

- ✓ Copie du document ou copie de l'extrait d'acte de naissance portant la mention du pacs

**Divorcé(e)**

- ✓ Extrait de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage avec mention de la décision du divorce (si cette mention ne figure pas fournir la copie de la décision définitive certifiée conforme par le déclarant)

**Veuf (ve)**

- ✓ Extrait d'acte de décès si la mention ne figure pas sur l'extrait d'acte de mariage

**Personne morale**

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois **ou**

Pour les personnes morales non immatriculées au R.C.S.,

- ✓ Titre justifiant leur existence, le cas échéant, traduit en langue française

Pour le représentant permanent de la personne morale, s'il ne figure pas sur l'extrait K bis de cette personne morale

- ✓ Pièces prescrites **ci-dessus** pour l'identification de la personne physique **et** copie de l'acte conférant sa qualité de représentant permanent.

**Pour les Commissaires aux comptes (s'il y a lieu)**

- ✓ Justification de l'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes et lettre du Commissaire aux Comptes acceptant sa désignation.

Pour tout commissaire aux comptes, personne physique

- ✓ Mention de la date et lieu de naissance ainsi que de l'adresse professionnelle sur imprimés <<<M3B>>> ou **M2 + M3B** ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**

**FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET**